



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2025
DU 16 MAI 2025 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION
DE DIX (10) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI,
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2025

N° Autorisation de dépense :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements publics pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2025, le Maire de la commune de Kiiki, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'acquisition et l'installation de dix (10) lampadaires solaires dans les localités de la commune de Kiiki, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.

Montant prévisionnel du marché : 8 000 000 (Huit millions) FCFA (TTC)

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent les tâches suivantes, prévus à la pièce n°7 (Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif) :

- Travaux Préparatoires ;
- Travaux De Fondation – Maçonnerie ;
- Fourniture Et Installation Des Luminaires Solaires ;
- Fourniture Et Installation Des Mats ;
- Les Prestations Diverses.

3. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais spécialisées en travaux d'électrification, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), Exercice 2025. Montant prévisionnel du marché : 8 000 000 (Huit millions) FCFA (TTC).

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Kiiki, Service de la passation des marchés.

6. Retrait et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Kiiki, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Trente mille (30 000) francs CFA auprès de la recette municipale de la commune de Kiiki. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont un **(01) l'original** et **(06) copies** marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Kiiki, au plus tard le **19 JUIN 2025 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2025 DU 16 MAI 2025 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE DIX (10) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2025
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

LIGNES :

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **160 000 FCFA (Cent soixante mille francs CFA)**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de **moins de trois (03) mois** en conformité des dispositions de la **lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024** et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un **(01) temps** le **19 JUIN 2025 à 13 heures** précises à la Mairie de Kiiki, en présence des soumissionnaires ou de leurs Représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du DAO.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

- Absence ou Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis,
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses, ou pièce falsifiée ;
- Note des critères valides inférieure à 70% ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce Administrative autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des plis;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) 48 h après l'ouverture des plis;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaire ;
- Offre financière incomplète ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

12. Les principaux critères de qualification

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/non) et sur la base des critères essentiels ci-dessous.

1. le rapport de visite de site signé sur l'honneur;
2. Surface financière (minimum égale à 16 millions).
3. les références de l'Entreprise ;
4. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
5. l'expérience du personnel d'encadrement ;

6. la méthodologie.

7. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page avec la mention lue et approuvée ;

8. le CCAP complet, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page avec la mention lue et approuvée.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Kiiki, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Kiiki.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC ou envoyer un SMS au numéro 1517 ; numéro vert MINMAP 673205725, 699370748.

Kiiki, le 16 MAI 2025

Le Maire de la Commune de Kiiki
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- MINMAP/DGMI (pour information) ;
- ARMP/CE (pour publication dans le JDM)
- PREFET/ MI (pour information et affichage) ;
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- DDMAP/ MI (pour affichage) / ARCHIVES
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE.
- ARCHIVES /CHRONOS



Yvonne Mamba Achille
Maire de la Commune de KIIKI